Jambes, le 24 septembre 2025

Lettre ouverte à Adrien Dolimont, Ministre-Président en charge du Bien-être Animal: Quelle place pour les animaux d'élevage dans la politique du Bien-être Animal en Wallonie ?

Monsieur le Ministre-Président,

Depuis près de 50 ans, Nature & Progrès défend des pratiques agricoles respectueuses du vivant : qu'il s'agisse de la santé humaine, de l'état de l'environnement ou de bien-être des animaux. Ce sont d'ailleurs les balises posées par l'association qui ont inspiré les premiers cahiers des charges bio européens dès 1991. Aujourd'hui, en Wallonie, Nature & Progrès représente près de 70 producteurs et des milliers de consommateurs.

Depuis 10 ans, Nature & Progrès avait donc toute sa place au sein du Conseil Wallon du Bien-être des Animaux en tant qu' « association à caractère non gouvernemental et à but non lucratif, active dans le domaine de l'environnement, de la famille ou des consommateurs »[1]. En début d'année, vous avez lancé un appel à candidatures pour renouveler le Conseil. Après y avoir répondu, Nature & Progrès a été reconduit via l'arrêté ministériel du 8 juillet 2025, publié le 25 juillet 2025 au Moniteur belge.[2] Nous avons ensuite été étonnés, dans le courant de l'été, d'apprendre qu'un nouvel appel à candidature était lancé. Et bien que nous ayons renouvelé notre candidature, nous avons finalement eu la désagréable surprise d'apprendre notre éviction du Conseil, à travers l'arrêté ministériel du 4 septembre, abrogeant le précédent.[3]

Au-delà de la forme cavalière de cette décision, le fond nous interpelle : quelle place la Wallonie réserve-t-elle aux animaux de ferme dans sa politique de bien-être animal ?

Il est sain de renouveler les organes consultatifs, et il est indispensable que ces lieux précieux pour la démocratie restent représentatifs de notre société. C'est particulièrement important pour un sujet complexe comme le bien-être des animaux, et le Conseil parvenait jusqu'ici à conserver cet équilibre subtil. Mais, alors que les débats sont de plus en plus polarisés par un glissement de catégories, la LRBPO qui était autrefois dans la catégorie « association de protection animale » s'est retrouvée dans la catégorie occupée par Nature & Progrès[4]. Ainsi, dans le dernier arrêté reçu, la place libérée par la LRBPO a été prise par un refuge. Il n'y a donc plus de voix qui rassemblerait producteurs et consommateurs autour d'une vision respectueuse de l'élevage au sein du

---

[1] Voir l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 février 2015 réglant la composition et le fonctionnement du Conseil wallon du Bien-être des animaux.

[2] Voir l'Arrêté ministériel du 8 juillet 2025 relatif à la désignation des membres du Conseil Wallon du Bien-être des animaux institué par le Code Wallon du Bien-être des animaux, publié le 25 juillet 2025 au Moniteur belge, référence 2025005538.

[3] Voir l'Arrêté ministériel du 4 septembre 2025 abrogeant l'arrêté du 8 juillet 2025 et désignant les membres du Conseil wallon du Bien-être des animaux, publié le 16 septembre 2025 au Moniteur belge, référence 2025006717.

[4] Cfr ci-dessus « association à caractère non gouvernemental et à but non lucratif, active dans le domaine de l'environnement, de la famille ou des consommateurs ».

CWBEA. Un choix interpellant, alors que vous aviez déjà nommé un autre refuge, une fédération de refuges, ainsi que deux associations de protection animale.

Monsieur le Ministre-Président, quelle place reste-t-il pour une voix progressiste concernant le bien-être des animaux d'élevage ?

Cette décision semble malheureusement s'inscrire dans la logique de votre stratégie présentée en juillet dernier, qui met largement en avant les animaux de compagnie. Si nous reconnaissons bien sûr l'importance d'améliorer le sort des chiens et des chats, nous constatons avec regret que les animaux de ferme — qui constituent pourtant la grande majorité des animaux concernés — restent les oubliés de votre plan. Cette absence est d'autant plus préoccupante que des annonces récentes, telles que l'interdiction de l'abattage à domicile, risquent d'être contre-productives. Cette mesure prive en effet des particuliers d'un choix responsable : celui d'élever et de sacrifier eux-mêmes les animaux qu'ils consomment, en veillant à leur bien-être jusqu'à leur dernier souffle. Devoir passer par l'abattoir, c'est accroitre le stress des animaux, et éloigner un peu plus les citoyens d'une alimentation réellement consciente et respectueuse. Contrairement à l'intention affichée, cette décision pourrait constituer un véritable recul en matière de bien-être animal.

C'est pourquoi, après avoir rassemblé les personnes concernées par ce projet d'interdiction, Nature & Progrès propose une série de pistes concrètes pour que cette mesure constitue une véritable avancée en matière de bien-être animal : réserver l'abattage privé à domicile aux éleveurs des animaux, garantir les compétences des abatteurs particuliers ou professionnels, renforcer la contrôlabilité de l'abattage, et renforcer les lieux d'abattage en Wallonie.[5]

Vous ne manquerez sans doute pas de rappeler le lancement du projet-pilote d'abattage à la ferme, rare proposition concrète en faveur des animaux d'élevage dans votre note d'orientation. Nous partageons pleinement l'intérêt de cette mesure ainsi que la vision qui la sous-tend : ce projet est d'ailleurs le fruit d'une initiative portée par Nature & Progrès depuis 2015. Plus récemment, nous avons soutenu une autre expérimentation pionnière d'un de nos producteurs sous la mention Nature & Progrès[6]: laisser les veaux laitiers avec leur mère[7]. Cela illustre pleinement le rôle constructif et visionnaire de notre association en faveur du bien-être animal.

Dans un contexte où les clivages se durcissent, il est essentiel de nourrir la réflexion avec des points de vue variés. Nature & Progrès incarne précisément cette voie du milieu, celle qui propose une vision globale et cohérente de l'élevage et de la consommation. Notre éviction du Conseil wallon du Bien-être des Animaux au profit, in fine, d'un refuge réduit la diversité de cette réflexion, alors que les enjeux méritent au contraire de l'élargir. Monsieur le Ministre-Président en charge du Bien-être animal, Nature & Progrès sollicite formellement :

- une rencontre pour discuter de la place des animaux de ferme dans votre stratégie de bien-être animal,
- la prise en compte de nos recommandations concernant l'abattage à domicile dans le cadre de la modification annoncée du Code du Bien-être des Animaux,

---

[5] L'ensemble de nos propositions sont disponibles ici : https://www.natpro.be/campagnes/mieux-a-la-maison/ .

[6] https://www.natpro.be/producteurs-bio-natpro

[7] Voir la brochure « Elevage des veaux sous la mère. Une expérience innovante à la Ferme d'Esclaye-Henin » sur notre site.

- la reconnaissance de l'importance de notre association, forte de son expertise et de ses propositions concrètes,
- la garantie de réintégrer dans vos concertations ceux qui, comme nous, défendent une approche cohérente, respectueuse des animaux comme des citoyens.

En tant que Ministre-Président, nous aurions attendu de vous une vigilance particulière à représenter la diversité des avis des Wallons et Wallonnes. y compris les voix rurales, et non à renforcer uniquement l'approche la plus consensuelle. N'oubliez pas les vaches, cochons, moutons et volailles de nos campagnes, ni celles et ceux qui en prennent soin.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de notre considération distinguée.

Julie Van Damme
julie.vandamme@natpro.be

Secrétaire générale

Nature et Progrès